



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 32625

Texte de la question

M. Michel Terrot a bien pris note de la réponse de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie à sa dernière question concernant la situation alarmante des industries du textile et de l'habillement. Il lui rappelle cependant que ces industries ont déjà compensé la dérive des coûts salariaux par des gains de productivité et des démarches d'organisation afin d'être réactives face à la concurrence internationale. C'est pourquoi la grande majorité de leurs entreprises ne pourra faire face au coût des 35 heures, si l'on excepte quelques donneurs d'ordre qui accéléreront leur délocalisation au détriment des façonniers. La perte de compétitivité conduisant à la perte de l'emploi, il lui demande si un aménagement sérieux de toutes les charges grévant les industries de main-d'oeuvre est à l'étude.

Texte de la réponse

Un aménagement substantiel de toutes les charges grevant les industries de main-d'oeuvre vient d'être décidé par le Gouvernement et sera proposé au vote du Parlement à l'automne. En effet dans le cadre de la seconde loi sur les 35 heures, il est prévu un allègement total (incluant les dispositions déjà en cours) à hauteur de 21 500 francs pour le SMIC et dégressif jusqu'à 4 000 francs à partir de 1,8 SMIC. Ces allègements seront naturellement liés à l'adoption effective des 35 heures et à un accord d'entreprise sur ce point. Les industries du textile et de l'habillement ayant une proportion très forte de salariés payés à un niveau proche du SMIC devraient être, comme le montrent tous les calculs, particulièrement bénéficiaires de cette mesure d'importance exceptionnelle qui montre l'intérêt porté par les pouvoirs publics aux industries de main-d'oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32625

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4247

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5631